



La Lettre

de Monica MICHEL, Députée de la 16^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône

Arles, Istres Nord, Miramas, Tarascon, Saint Martin de Crau, Fontvieille, Saint Etienne du Grès, Saintes Maries de la Mer, Boulbon, Mas-Blanc-les-Alpilles, Saint-Pierre-de-Mézoargues

La situation de l'usine FIBRE EXCELLENCE à Tarascon



Mesdames, Messieurs,

L'activité de FIBRE EXCELLENCE à Tarascon a été gelée pendant plusieurs jours par un mouvement social initié par les salariés, dû à un contexte économique critique de la firme.

L'usine de pâte à papier est un des premiers employeurs du territoire avec plus de 280 emplois générés sur le site et plus de 3000 emplois induits de la filière bois, raison pour laquelle nous devons les aider et tenter de sauver l'activité de l'usine. Afin d'enrayer la situation pénalisante pour tous les acteurs, j'ai décidé de saisir, accompagnée de mes collègues Députées Pascale BOYER, Anne-Laure C et plusieurs autres députés, le Premier ministre Monsieur Jean CASTEX dans un but de continuité des services de l'État dans leur action d'accompagnement et de recherche de financement bancaire pour permettre le redémarrage de l'usine tarasconnaise FIBRE EXCELLENCE, ainsi que le paiement des salaires des employés de la firme internationale et permettre un accompagnement pérenne de l'entreprise dans son projet d'investissement BioWatt CRE5.

À vos côtés et à votre écoute,

Mon action au quotidien

Retrouvez les toutes dernières informations sur mes actions menées pour notre circonscription en **page 2**.

Écho de l'Économie

Retrouvez dans cette rubrique les dernières mesures pour soutenir l'Économie et nos entreprises en **page 3**.

Informations locales

Retrouvez l'actualité locale en **page 4**.

Mobilisés à vos côtés

Les coordonnées de mon équipe en **page 5**.



Liens utiles :

C.P.A.M : [en cliquant ici](#)

C.A.F : [en cliquant ici](#)

Mon action au quotidien



Le devenir des manades et éleveurs Camarguais

Le milieu taurin a été fortement impacté par la crise sanitaire et économique engendrée par la covid-19.

Avec la suppression des différents spectacles et événements organisés autour du monde taurin, les manades connaissent une perte financière sans précédent. Ces disparitions de revenus mettent à mal leurs élevages et exploitations agricoles.

Plusieurs propriétaires de manades en Camargue sont bailleurs du Grand Port Maritime de Marseille et exploitent en fermage les espaces naturels.

Ils demandent, à juste titre et pour la survie de leur activité agricole, la suppression de leurs loyers de l'année en cours.

J'ai bien entendu acceptée de soutenir leur demande urgente par un courrier adressé au Directeur Général du Grand Port Maritime de Marseille.

En effet, la préservation des manades de taureaux et chevaux, par son système pastoral d'entretien des espaces naturels, est d'intérêt écologique et environnemental pour la Camargue et le Pays d'Arles.

Je suis confiante et sais pouvoir compter sur le sens de la solidarité et de l'intérêt collectif de la firme internationale GPMM.

Je demande à Gérald DARMANIN des moyens pour nos forces de l'ordre

Face aux nombreux défis auxquels sont confrontées nos forces de l'ordre, j'ai demandé au Ministre de l'Intérieur dans **un courrier** en date du 29 septembre dernier, **quelles sont les mesures envisagées dans le PLF2021** pour améliorer leurs conditions de travail leur permettant de continuer à œuvrer pour le bien commun et la sécurité de chacun.

Je suis pleinement mobilisée aux côtés des acteurs de la Santé du Pays d'Arles face à la recrudescence de la Covid-19

Lors de la séance de **la séance de Questions au Gouvernement** du 22 septembre dernier, j'ai interrogé le Ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VERAN sur la situation dans les EHPAD. Je remercie le Ministre pour sa réponse. Le Gouvernement met tout en œuvre pour éviter de suspendre les visites et d'isoler des personnes âgées, tout en les protégeant. Les EHPAD, les maisons de retraite et l'ensemble des établissements de Santé du Pays d'Arles peuvent compter sur mon engagement à leurs côtés.

Aide et soutien à la filière blé dur de la région

Je me suis associée avec mes collègues Députés de la région Provence Alpes Côte d'Azur à la cosignature d'un courrier de soutien à la filière blé dur adressé au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien DENORMANDIE.

La filière blé dur zone traditionnelle est une agriculture en souffrance de par son handicap en raison de son climat méditerranéen et de sa pédologie, la conséquence en est un rendement en tonne par hectare très inférieur à la moyenne nationale de production, malgré une qualité supérieure, la surface de production diminue menaçant de disparaître dans la région, nous devons les aider à sauver la filière.

C'est la raison pour laquelle, nus parlementaire des régions concernées soutenons cette filière de production indissociable de l'équilibre économique de nos territoires, et souhaitons la mise en œuvre de solutions réglementairement possible pour la période de transition PAC.

De plus, nous sollicitons une rencontre auprès du Ministre de l'Agriculture avec les acteurs de la filière blé dur.

Et si Arles récupérait sa Vénus ?

Je demande **le retour à Arles de la Vénus** exposée au musée du Louvre depuis 1798. Découverte dans les ruines du théâtre antique, la statue avait été offerte à Louis XIV.

FIBRE EXCELLENCE : Ma proposition pour un rebond du site de Tarascon

Je propose à Renaud MUSELIER de créer une Société d'économie mixte (SEM). Cette SEM comprendrait les régions, la communauté d'agglomération d'Arles, les entreprises des filières forestières et de transport, le personnel de l'entreprise, la banque Territoires CDC, les Voies Navigables de France, et la compagnie nationale du Rhône.

Écho de l'Économie



Le Plan de Relance et le projet de loi de finances 2021

Alors que l'horizon macro-économique semble particulièrement sombre avec un recul du PIB en France anticipé à 10% en 2020, le Gouvernement entend par le plan de relance générer un rebond de croissance de 8%. Des prévisions qui n'ont pas été contredites par le Haut Conseil des Finances Publiques amené à émettre **un avis** sur la cohérence de ces textes avec la programmation pluriannuelle.

Le **projet de loi de finances** qui sera discuté à partir du 6 octobre en Commission des Finances est le véhicule de ce plan de relance représentant 100 mds € axé sur les trois priorités que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Cet investissement massif pour poursuivre la réforme structurelle de notre économie est plus que jamais nécessaire. Du côté de la fiscalité, je salue la baisse des impôts de production de 20 mds € qui permettront à nos entreprises de mieux aborder la période de redressement. Concernant le budget de l'État, des efforts significatifs sont à constater dans les domaines régaliens (+1,7 mds € pour la mission Défense ; +600 millions € pour la Justice) et la formation du capital humain de notre Pays (+1,4 mds € pour l'éducation ; + 500 millions € pour la recherche).

Lors des **débats** en Commission et en séance, pouvant être suivi en direct ou à la demande, je serai particulièrement vigilante à ce que ces investissements soient effectivement visibles dans nos territoires en favorisant l'accompagnement des petites entreprises qui n'ont pas les moyens ni le temps de se saisir des outils mis en place par l'État. Les Chambres de commerce et d'industrie qui se sont modernisées ont un rôle clé à jouer dans cette mission et je veillerai à ce que la fiscalité qui leur est affectée ne soit pas réduite dans le futur budget.

Je suis également alertée de la situation des commerces de centre-ville qui durement affectés par la baisse de fréquentation peinent à résister à leurs concurrents du e-commerce. La fiscalité qui pèse sur ces commerces doit pouvoir être allégée le temps que la vie normale puisse de nouveau reprendre, sans pour autant compromettre les finances des collectivités territoriales.

D'autres sujets arriveront en cours de débats. Aussi, au cours des mois à venir, je souhaite profiter de la discussion et du vote du budget 2021 pour porter vos préoccupations quant aux recettes et aux dépenses de l'État.

Mon équipe parlementaire et moi-même nous tenons à votre disposition pour relayer vos messages.



Liens utiles :

D.I.R.E.C.C.T.E : [en cliquant ici](#)
 C.C.I du Pays d'Arles : [en cliquant ici](#)
 U.R.S.S.A.F : [en cliquant aussi](#)
 Pôle Emploi : [en cliquant ici](#)

Informations locales



Covid-19 : Soutien aux entreprises impactées par les nouvelles restrictions d'accueil au public

Dans le cadre de la dégradation de la situation sanitaire dans le département des Bouches-du-Rhône, l'État a décidé de renforcer le dispositif de soutien aux entreprises et associations impactées par les nouvelles restrictions d'accueil au public.

Par ailleurs, le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) de crise, qui rassemble l'ensemble des services de l'État, sera mobilisé pour identifier et traiter les difficultés que pourraient rencontrer les entreprises impactées par les mesures sanitaires, en se réunissant chaque semaine. Le CODEFI peut être saisi au point d'entrée unique de la DRFIP, à la boîte mail suivante : codef1.ccsf13@dgfip.finances.gouv.fr

Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

Le fonds de solidarité est prolongé au titre des pertes du mois de juillet, août et septembre pour les entreprises des secteurs les plus touchés par la crise.

Le formulaire au titre des pertes du mois d'août est ouvert depuis le mardi 1er septembre 2020.

Le décret n° 2020-1048 du 14 août 2020, publié le 15 août 2020, reconduit les mesures de soutien au titre des pertes des mois de juillet, août et septembre 2020. Toutefois, seules les entreprises appartenant aux secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture et les entreprises de secteurs connexes ainsi que les artistes auteurs sont désormais éligibles.

Par ailleurs, compte tenu du maintien de l'état d'urgence sanitaire sur les territoires de Guyane et Mayotte, le décret n° 2020-1053 du 14 août 2020, publié le 15 août 2020, maintient l'éligibilité de tous les secteurs et augmente les plafonds d'aide. Ces dispositions sont applicables à compter des pertes de juillet pour les entreprises situées dans ces deux départements.

Pour rappel,

- le formulaire au titre des pertes du mois de juin 2020 peut être déposé jusqu'au 31 août 2020 ;
- le formulaire au titre des pertes du mois de juillet 2020 peut être déposé jusqu'au 30 septembre 2020 ;
- le formulaire au titre des pertes du mois d'août 2020 peut être déposé jusqu'au 31 octobre 2020.

Pour soutenir les discothèques, le décret n° 2020-1049 du 14 août 2020, publié le 15 août 2020, élargit, dès les pertes de juin, le bénéfice du fonds de solidarité à des entreprises de taille plus importante exerçant dans ce secteur (pas de limite de chiffre d'affaires ni de salariés).

Un formulaire spécifique a été ouvert le 27 août 2020 pour ces entreprises éligibles au fonds de solidarité au titre des pertes de juin et juillet et, à compter du 1er septembre, au titre des pertes du mois d'août. Les formulaires sont disponibles :

- au titre des pertes du mois de juin jusqu'au 30 septembre 2020 ;
- au titre des pertes du mois de juillet jusqu'au 31 octobre 2020 ;
- au titre des pertes du mois d'août jusqu'au 30 novembre 2020.

Enfin, exception faite des entreprises des départements de Mayotte et Guyane et dans l'attente d'une prochaine évolution du formulaire, il est précisé que seuls les secteurs d'activité mentionnés dans le décret sont éligibles au Fonds de Solidarité.

Vous souhaitez en faire la demande ? Connectez-vous à [votre espace particulier](#) et non sur votre espace professionnel habituel) où ils trouveront dans leur messagerie sécurisée sous "Écrire" le motif de contact "Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19".

Mobilisés à vos côtés



Mon équipe et moi-même sommes pleinement mobilisés pour conseiller, orienter et accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs démarches :

- **Marion BISCIONE** chargée des questions relatives à la pêche, à l'agriculture et à l'élevage.
marion.biscione@cb-an.fr
 - **Grégory PENIAS** chargé de la communication, des relations presse et médias, des questions relatives à l'Éducation, aux Solidarités, à la Santé et à la Politique de la Ville.
gregory.penias@cb-an.fr
- Adrien PORQUET** chargé des questions économiques des relations institutionnelles à l'Assemblée nationale.
adrien.porquet@cb-an.fr
- **Adrien VINCENTELLI** chargé des questions culturelles et des relations institutionnelles locales :
adrien.vincentelli@cb-an.fr

**SAUVEZ
DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS

		
Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique	Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir	Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
		
Éviter de se toucher le visage	Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres	Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

 En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée